

LE FRANCO-CANADIEN

Publie à St-Jean d'Iberville, Canada.

GABRIEL MARCHAND, Rédacteur-en-chef.

I. BOURGUIGNON, Propriétaire.

FONDE LE 1er JUIN 1860

LA VELOUTINE CH. FAY. Est une poudre de riz spéciale préparée au Bismuth...

GRANDE EXPOSITION DE DRAPS, CASIMIRS, TRICOTS. Tweeds Ecosais, Anglais, Américains, Canadiens.

LE 'FRANCO-CANADIEN' L'éditorial semi-quotidien paraît les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Table with columns: COMMERCES, COTONS, LAINES, etc. listing various goods and prices.

Pensées. Les familles, les peuples, les rois ont leur préjugés et leur passions.

UNION HOTEL COIN DE LA PLACE DU MARCHÉ ET LA RUE CHAMPLAIN. H. C. DANDURAND. J. E. McNULTY \$50,000.

GRANDE VENTE! A l'entrepôt d'habits, pendant le Mois de Decembre. VENTE SPECIALES: Linge dessous pour messieurs, Foulards en soie et laine...

ABONNEMENT. Un an \$2.50, Six mois \$1.25, Tout semestre commencé se paie en entier.

On reconait universellement que les Pilules Cathartiques d'Ayer sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif...

MARCHÉ DE ST-JEAN. Patates, Poules par douzaine, Poulx par couple, etc.

MARCHÉ EN GROS DE MONTREAL. Farine - Supérieure extra, Farine supérieure, etc.

La jeunesse sans expérience se livre à une critique présomptueuse, qui la dégoûte de tous les modèles qu'elle a besoin de suivre...

M. EDOUARD MOREL. Ferblantier, Couvreur, Plombier. 9, PLACE DU MARCHÉ. GRAND CHOIX le POELES A CHARBON FOURNAISES.

ED. ARPIN. CATALOGUE DES CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. Pour Dames et Delles, Cadres en velours, Portes-carte en porcelaine...

A BON MARCHÉ? ALLEZ CHEZ OLIVIER PAQUIN 77-RUE RICHELIEU-77. Chaussures de toutes sortes POUR Hommes, Femmes et Enfants.

MARCHÉ DE MONTREAL. Farine, Laiterie, Légumes, Volailles, Viandes, Grains.

Le goût du frivolité, qui nous fait applaudir, quand nous sommes jeunes, nous rend méprisables, dès que l'âge ne l'excuse plus.

MOULINS A COUDRE. Célèbres Moulins à Coudre de la Nouvelle Wagon, les Wheeler et Wilson et Singer améliorés.

MM. Morin & Co. PROPRIETAIRES DE Forges, Scieries, MAGASIN GENERAL ST CESAIRE, P. Q. N. BROUILLET SELLIER.

Delle POIRIER. Rue Richelieu, (Bloc O'Gain). Les dames voudront bien s'empresser d'aller se pourvoir chez elle...

TERRES A VENDRE. Les soussignés offrent en vente, à des conditions faciles, trois lots de terres situés sous les numéros 72, 73 & 74 du cadastre.

Il est nécessaire de bien connaître les défauts de celui qu'on instruit, afin de se servir de toutes sortes d'adresses pour les diminuer...

Différentes causes, l'âge avancé, les maux de tête, les douleurs, la maladie, les dérangements et la prédisposition héréditaire, tendent à rendre les cheveux gris, et chacune de ces causes en détermine la chute prématurée.

L'Ayer's Hair Vigor rend aux cheveux leur couleur naturelle, brune, blonde, châtain ou rouge. Il adoucit le cuir chevelu en le nettoyant et en lui donnant une action saine.

Il calme les pellicules et guérit les affections causées par l'excès des humeurs. Il arrête la chute des cheveux, et produit une nouvelle croissance dans tous les cas où les follicules ne sont pas détruits et où les glandes n'ont pas été affectées.

Les effets sont incomparables sur les chèvres faibles ou malades, et quelques applications suffisent pour leur rendre le brillant et la vigueur de la jeunesse.

Ses et inefficace dans son emploi, l'Ayer's Hair Vigor est sans rival pour le chevelure et spécialement estimé pour le lustre doux et la richesse du ton qu'il donne aux cheveux. Il ne renferme ni huile, ni teinture, et ne décolorie pas sur la toile; de plus, il adhère longtemps aux cheveux, auxquels il conserve la raideur et la force.

Préparé par Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U., Chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

Le Franco-Canadien.

ST JEAN, 6 FEVRIER 1883.

Lettre de Québec.

1er février 1883.

Le gouvernement Mousseau est, depuis deux jours dans des embarras indescriptibles. Il a suffi d'un seul débat sur une des mesures qui composent son travail de la session, pour démontrer son incapacité complète. Cette énergie indomptable, dont le premier ministre s'était si pompeusement vanté, s'est évaporée comme une fumée dès le premier assaut un peu vigoureux de la part de ses adversaires.

On sait que l'administration avait proclamé que, par une heureuse innovation, elle se présentait devant les chambres, munie de toutes ses mesures soigneusement élaborées et que l'action législative, à cet égard, n'éprouverait aucun retard pendant cette session.

Cette vantardise a été suivie de quinze jours d'inaction et lorsque, après ce terme d'arrêt, nos incomparables ministres se sont éveillés de leur somnolence pour soumettre un de leurs projets de législation à une première épreuve, cette épreuve leur a été fatale.

Avant hier, M. le trésorier Wurtele a hasardé timidement la proposition d'un projet de loi autorisant à imposer une nouvelle taxe aux municipalités de 25 centimes par jour, pour la détention de tous les prisonniers convaincus de délits, *misemeanor*, avec les privilèges, accordés à ces délinquants, de séjourner en prison, aux dépens des municipalités, après l'expiration de leur terme d'emprisonnement, tant et aussi longtemps qu'ils seraient malades ou privés de moyens d'existence.

Le gouvernement n'avait pas consulté ses amis avant de proposer cette mesure et ses explications, en la soumettant, donnaient à entendre qu'il ne s'agissait que de la rectification d'une simple erreur de rédaction dans une loi existante.

Grâce à la discussion soulevée par l'opposition, le véritable caractère de cette législation malfaisante fut révélée à la chambre. Il s'ensuivit une véritable insurrection dans les rangs ministériels; tour à tour les députés de la droite se sont levés pour protester contre cette surprise dont ils étaient les victimes et déclarer qu'ils voteraient contre cette imposition.

Les pauvres ministres, sous le coup de cet orage inattendu, faisaient piteuse mine; confus et silencieux ils inclinaient timidement la tête, ne trouvant aucune réplique aux vigoureuses interpellations de la chambre. Finalement, le trésorier, ne sachant comment se tirer du pétrin où il s'était si maladroitement laissé choir, demanda au milieu des huées de l'opposition, l'ajournement du débat. Ce qui, dans de telles circonstances, faisait pressentir l'abandon pur et simple de la mesure.

C'est ce qui est effectivement arrivé; car, dès le lendemain, hier, un ami complaisant du ministère pris de pitié pour ses chefs débilés, eut recours à un expédient nouveau mais humiliant pour ceux-ci, en signalant une irrégularité dans les procédures et en soulevant une question d'ordre, à l'effet de faire retrancher le malencontreux projet de loi, des ordres du jour.

Ce bienveillant et habile partisan réussit ainsi, après de longues recherches, à découvrir ce moyen subtil... mais parlementaire, de couvrir la retraite de son état major sans défense. Mais cela n'est pas tout, le gouvernement, épouvanté de ce premier échec, s'est hâté dans cette même séance d'hier, de retirer quatre articles des ordres du jour, ne laissant plus rien, ou à peu près rien à faire d'important.

Le ministre de la justice a lu à la Chambre un discours de M. Fallières, que la maladie retient chez lui. Il se résume à dire que la loi dont le ministère demande l'adoption n'est qu'une mesure de précaution et qu'elle n'est une menace ni pour l'armée, ni pour la volonté populaire.

La proposition Floquet demandant l'expulsion des princes du territoire français a été rejetée par 289 contre 56. Une autre proposition de M. Balue à l'effet de casser militairement les princes d'Orléans a été rejetée aussi sur une division de 377 contre 129.

Le projet de loi, tel qu'adopté, défend aux princes de remplir aucun emploi civil ou militaire, donne au président le droit de décréter leur expulsion et, dans le cas de violation de ce décret par les princes, prononce contre eux un emprisonnement de un à cinq ans.

L'Assemblée Législative de la province de Québec qui se compose de 65 membres, comprend présentement 17 avocats: MM. W. W. Lynch, W. J. Watts, E. J. Flynn, J. A. Mousseau, E. Leblanc, H. G. Joly, Geo. Irvine, L. O. Taillon, Geo. W. Stephens, L. N. Asselin, H. Mercier, F. S. L. Désaulniers, A. Nantel, S. Dumoulin, F. X. Archambault, J. J. Wurtele et J. G. Robertson: 7 médecins: MM. J. Martin, D. S. Martel, E. Laberge, Alex. Cameron, V. P. Lavallée, R. F. Rinfret et I. Frégeau;

13 cultivateurs: Ant. Casavant, C. Bergevin, O. Gauthier, E. St. Hilaire, W. Sawyer, M. Beauchamps, L. Beaubien, A. L. Demers, Ed. Caron, J. B. Richard, F. X. Paradis, E. Poulin, G. H. Deschênes;

11 marchands: J. Robillard, N. Audet, L. B. A. Charlebois, James McShane, L. Duhamel, J. J. Poupore, Jos. Shehyn, P. Garneau, Wm. Duckett, John Thornton et Felix Carbray;

2 journalistes: MM. Faucher de St. Maurice et L. G. Desjardins;

1 entrepreneur: William Owens.

1 propriétaire de bateaux: N. Bernatchez;

1 bourgeois: G. E. Spencer.

Un siège est vacant, celui de Nicolet. Les candidats sont MM. C. E. Houde, ancien député, et M. Derais. Tous deux sont commerçants.

Notes Locales.

—Il y a eu hier soir, à l'hôtel de ville, séance du conseil de la corporation.

—M. Vilbon, avocat et violoniste de talent de Montréal était en cette ville ces jours derniers.

—Les valentins comiques (en Français) en exhibition dans les vitrines de M. Ed. Arpin sont les plus originaux et les plus farceurs que l'on ait encore vus à St. Jean.

—Les propriétaires de chevaux ne peuvent s'empêcher de constater le merveilleux succès du « Kendall's Spavin Cure ».

—Pendant le Carême, tous les lundis et mercredis, il y aura la prière à quatre heures et demie et le vendredi, cette prière sera remplacée par le chemin de la Croix.

—Dimanche dernier l'Orphéon de cette ville a chanté la Messe du Second Ton en parties et un *Sub tuum* eu musique, à l'offertoire.

—M. B. Sauvage, marchand de cette ville, a composé avec ses créanciers à raison de cinquante cents dans la piastre. Ce monsieur continuera, croyons-nous, son commerce comme par le passé.

—Dimanche dernier, l'Eglise célébrait la solennité de la purification de la Sainte Vierge. Avant la Grand' Messe, on a procédé à la bénédiction des cierges. Le Rév. M. Pariseau officiait et M. le Curé Aubry a donné le sermon.

—Eloignez les humeurs morbides du sang en prenant une dose ou deux de « Ayer's Pills » et vous aurez le cerveau plus clair et votre santé sera plus robuste.

—Tout le monde parle de la mascarade qui doit avoir lieu ce soir au rond à patiner de cette ville. Si l'on en croit la rumeur, ce nouveau genre d'amusement dans St. Jean, sera couronné dès son inauguration, d'un succès complet.

—Nous publions aujourd'hui notre lettre parlementaire de Québec, datée du premier février et qui aurait paru dans le numéro du *Franco-Canadien* de samedi, n'eût été le retard de la maille de Québec, qui nous a forcés à la différer.

—Il est tombé, samedi dans la nuit, une grande quantité de grésil qui a rendu, paraît-il, les chemins très-mauvais à la campagne. Si nous en jugeons par la difficulté que nous éprouvons à marcher dans cette couche de neige, ressemblant assez à du sel, il n'est pas étonnant que nos cultivateurs se plaignent eux aussi.

—M. Gédéon Bisailon, frère de M. Amable Bisailon de cette ville, et qui pratiquait aux Etats Unis depuis au delà d'un an, son métier de sellier est revenu, ces jours derniers, dans sa famille, pour cause de santé.

—M. Noël Poirier, boucher de cette ville, a acheté de M. Ghs Arpin, pour la somme de \$2,000, l'emplacement situé au coin de la rue Jacques-Cartier et St. Charles, et actuellement occupé comme hôtel par M. Alfred Bonneau. M. Poirier se propose d'ouvrir, au printemps, une grocery générale dans la bâtisse en question.

—Pourquoi des hommes consentent-ils à souffrir et à voir souffrir leurs nobles bêtes, quand le « Kendall's Spavin Cure » appliqué à propos, enlèvera toute douleur aux hommes comme aux animaux? Voyez l'annonce.

—Quand vous tombez victime d'un accident, soit une entorse ou autre chose, ne faites pas la dépense d'appeler un médecin, mais appliquez du « Kendall's Spavin Cure » et vous vous apercevrez d'un soulagement immédiat.

Nous prions instamment nos abonnés qui ne sont pas en règle avec leur abonnement au *Franco-Canadien*, de vouloir bien payer ce qui nous est dû, le plus tôt possible. Nous avons retardé la collection depuis quelques mois, afin de permettre aux cultivateurs de finir leurs récoltes avant de dénouer les cordons de leurs bourses. Maintenant que la chose est terminée, nous espérons que tous se feront un devoir de payer leur abonnement, qui, comme chacun le sait, est payable d'avance.

Indiennes.—Nous avons en mains un lot d'indiennes, très-fortes et de couleurs garanties, valant 15 cts la verge que nous vendrons à 10 cts la verge; remarquez que ceci est moins que le prix coûtant.

Nous avons encore une quantité de coupons que nous vendons sans réserve.

Le succès que nous avons obtenu dans notre vente d'effets à robes a été tel, que nous avons décidé d'offrir à réduction encore quelques pièces pour satisfaire à la demande générale.—LAROUCHE & BOURKE.

Traité sur le cheval.—Cet ouvrage de prix sera donné comme prime aux souscripteurs nouveaux qui paieront d'avance et à tous les anciens souscripteurs payant leurs arriérés et une année d'avance. Le traité sur le cheval, dont nous publions un supplément cette semaine au profit de nos abonnés, donne des renseignements concernant le traitement du meilleur de nos animaux domestiques lorsqu'il est malade et la manière de le traiter en santé. Ce livre est illustré de 65 gravures, montrant les diverses phases de la maladie du cheval, avec les instructions nécessaires, soigneusement détaillées pour le guérir. Ce livre seul vaut plus que ce que vous payez pour votre abonnement.

Le moulin à farine de la succession Langelier vient de subir des réparations, considérables qui en font un établissement de première classe dans le genre.

Les cultivateurs qui ont du grain à faire moudre peuvent se présenter avec la certitude d'être servis à leur satisfaction. Les sons et l'argent n'ont pas été ménagés dans ces améliorations devenues nécessaires.

Dans tous les environs, les récoltes sont excellentes et il ne reste plus aux habitants de la campagne qu'à écouler avec avantage ce qui leur a coûté tant de peines et de travaux, MM. C. R. Cousins et Cie ont déjà commencé leurs achats de grains et ils sont disposés à acheter toutes espèces de grains qu'on leur offrira, tout en payant les plus hauts prix du marché. Les cultivateurs trouveront donc leur avantage en vendant leurs produits à MM. C. R. Cousins et Cie.

Pendant ce mois, les jours croissent d'une heure et 33 minutes. Le soleil se lève à 7h. 27m. Le soleil se couche à 5h 01m p. m. Dernier quartier le 1 à 8 h. 15 m. du matin.

Nouvelle lune le 9 à 1 h. et 14 m. du matin.

Premier quartier le 16 à 8h. 3m du matin.

Pleine lune le 31, à 2h. 0m. du soir.

Nous prions ceux de nos abonnés, tant du Canada que des Etats-Unis, qui changent de localité, de nous donner leur ancienne et nouvelle adresse, et par là éviter toute irrégularité dans l'expédition du journal.

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec 1er février.

La séance est ouverte à trois heures.

Le président fait observer qu'il est inutile et irrégulier de présenter des requêtes de la part des institutions de charité et autres établissements qui désirent obtenir des allocations du gouvernement. Strictement parlant, la chambre ne peut prendre l'initiative dans ces cas et la question est du ressort de l'exécutif. Ces requêtes ne servent donc qu'à remplir inutilement les procès-verbaux de la chambre.

L'hon. M. JOLY dit que cette pratique n'est pas suivie à Ottawa.

L'hon. M. MARCHAND dit qu'il partage l'opinion du président de la chambre.

L'hon. M. LYNCH prie les membres de la presse de prendre note de cette déclaration afin de la communiquer au public par la voie des journaux. C'est le gouvernement, et non pas la législature, qui assume la responsabilité de continuer ces allocations d'année en année ou d'en accorder de nouvelles.

M. TRUDEL propose que copie du mémoire présenté au premier ministre par les notaires de cette province, dans le cours du mois de décembre, touchant les amendements relatifs à la loi du notariat soit déposée devant la chambre.

Adopté.

Les bills suivants sont présentés:

M. MARION.—Pour incorporer la ville des Laurentides.

M. GARNEAU.—Pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean.

L'hon. M. WURTELE propose la seconde lecture du bill concernant l'auditeur provincial et les comptes publics.

Il explique que le but de ce bill est d'assurer l'indépendance de l'auditeur dans l'exercice de ses fonctions importantes, but que l'on se propose d'atteindre aussi en fixant, par la loi, le chiffre de ses appointements à \$2,400 et en statuant qu'il ne pourra être destitué que par le lieutenant-gouverneur, à la demande des deux chambres.

L'hon. M. MERCIER approuve le principe du bill, mais il s'oppose à quelques-unes de ses clauses. Il dit aussi que ce bill n'est point, sous tous les rapports, semblable à l'acte du parlement fédéral.

Après quelques observations de la part de M. Stephens, Lynch et Marchand, le bill est lu une seconde fois et déferé au comité de la chambre.

L'hon. M. MERCIER demande quand l'exposé budgétaire sera soumis à la chambre.

L'hon. M. WURTELE répond qu'il ne peut préciser le jour, mais que ce sera la fin de la semaine prochaine probablement.

A quatre heures et demie la séance est ajournée.

Québec, 2 fév. 1883.

LE PRÉSIDENT prend son siège à 3 heures.

L'hon. M. PAQUET, président du comité des bills privés rapporte un bill à l'effet d'autoriser le synode du diocèse de Montréal de vendre certains immeubles avec amendements. Le même comité recommande de prolonger les délais pour la présentation des bills privés jusqu'au 20 courant.

Adopté.

Les comités suivants communiquent à la chambre les noms de leurs présidents élus:

Comptes publics: Hon. P. Garneau.

Chemin de fer: Hon. La Beaubien.

Code municipal: M. Marion.

Les projets de loi suivants subissent leur première lecture.

M. DESCHENES: pour amender la charte de la ville de Fraserville.

M. DUMOULIN: pour amender la sec. 10 du Chap. 34, Vie. 4., de manière à ce que le dit acte s'applique à tous les districts judiciaires de la province, ainsi qu'à

ceux de Québec et de Montréal.

M. FAUCHER: pour incorporer la grande compagnie d'excursion en France au moyen d'une loterie! [cria: Ecoutez! Ecoutez!]

L'HON. M. WURTELE: présente de nouveau son projet de loi concernant l'entretien des prisons communes, mais avec des amendements. Il propose que la chambre se forme en comité pour prendre ce bill en considération. Il dit que les changements qu'a subis le projet de loi tendaient en premier lieu à limiter les offenses pour lesquelles les municipalités devront contribuer à l'entretien des prisonniers; ces offenses devront être prévues par l'acte concernant le vagabondage, être en violation des règlements municipaux, et du chapitre 102 des statuts refondus du Bas Canada; le deuxième amendement aura pour effet de réduire de 25 à 15 centimes la somme que les municipalités auront à payer par jour pour chaque prisonnier.

En troisième lieu, les percepteurs du revenu provincial, et non les shérifs, seront chargés de la perception de cette taxe.

Les municipalités de cités et de villes devront verser le montant requis tous les trois mois, et les municipalités rurales tous les ans.

Le quatrième changement se trouve dans la section ci-dessous.

Toute municipalité aura à payer ainsi tel son ne d'argent, pour l'entretien de tel prisonnier durant le terme de son incarceration, pour obtenir le remboursement de ce qu'elle aura ainsi payé, par voie d'action ordinaire, soit de lui-même ou de ceux qui en loi, sont tenus de subvenir à ses besoins.

L'hon. trésorier dit que dans plus d'un cas, les délinquants bien que parfaitement en état de le faire, préféreraient aller en prison plutôt que de payer l'amende qui leur était imposée, et que le gouvernement avait introduit cette clause afin d'autoriser les municipalités de recouvrer les deniers qu'elles auront affectés à l'entretien de ces délinquants.

L'HON. M. MERCIER dit que l'hon. trésorier avait oublié de parler d'une autre clause importante que l'on avait biffée du projet de loi, cette clause extraordinaire dont l'effet était de forcer les municipalités de payer pour l'entretien des vagabonds sans domicile, pendant un temps illimité après l'expiration de leur peine. Il félicite le gouverneur de ces amendements qu'il a fait subir à son projet de loi, bien qu'il laisse encore beaucoup à désirer. Il félicite chaleureusement la majorité de la chambre de la pression salutaire qu'elle a exercée sur le gouvernement, pression qui a évité à la province l'imposition d'une taxe odieuse. Il raille le gouvernement d'avoir ainsi le genou devant la volonté impérieuse de ses partisans. C'est là un système dont le gouvernement Mousseau devra avoir le mérite de l'invention, système qui lui permettra de demeurer à jamais au pouvoir.

Le chef de l'opposition n'a pas l'intention pour le moment de proposer aucun amendement aux résolutions, il se borne à appeler l'attention de la chambre sur le fait important, que le chap. 102 des Statuts Refondus s'applique à des offenses telles que: cruauté envers les animaux domestiques, et serviteurs, jeux de hasard dans des tavernes, etc., etc., lesquelles ne sont pas des actes de vagabondage. Il ajoute que la somme de 15 centimes est encore trop élevée pour la pension des prisonniers, car les rapports des inspecteurs des prisons démontrent que la moyenne du coût d'entretien des prisonniers n'est que de 10 centimes.

L'hon. M. MOUSSEAU félicite le chef de l'opposition des efforts qu'il fait pour empêcher son désappointement. L'opposition ne fait que recommencer le jeu de ses précédentes sous le gouvernement de Bouchette, en soulevant les préjugés du peuple avec le mot de taxation. Il admet que le gouvernement a commis une légère erreur, mais il a le courage de l'admettre et de la réparer.

En réponse à l'hon. M. MERCIER, le premier ministre dit que le projet de loi n'est en vue que les offenses mentionnées au chapitre 102 des Statuts Refondus.

Arrivant six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR.

Les bills pour amender les chartes du chemin de fer de Jonction du Lac Champlain et du St. Laurent, celui de Québec et du Lac St. Jean et le bill pour incorporer la ville des Laurentides, subissent leur deuxième lecture.

La Chambre reprend les débats sur le bill concernant l'entretien des prisonniers dans les prisons communes.

M. MESHANE proteste vigoureusement contre le projet de loi qui tend à taxer Montréal pour le bénéfice du reste de la province. Les ministres, dit-il, ont peur de taxer les populations des campagnes, et ils ne font que tenter une nouvelle machination contre Montréal qui, l'an dernier, a payé \$20,800 pour l'entretien des prisonniers, tandis que tout le reste de la province ne payait que \$446.

M. POUPORE dit que si Montréal payait plus que les autres municipalités, cela était probablement dû au fait qu'il s'y commettaient plus de crimes qu'ailleurs.

Finalement les résolutions sont adoptées.

Le projet de loi concernant la charge de l'auditeur provincial subit sa troisième lecture.

L'hon. M. GARNEAU demande si le gouvernement a pris des mesures, depuis

la dernière session, pour forcer la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord à exécuter, dans la ville de Québec ou ailleurs, les travaux que la dite compagnie s'est engagée à exécuter.

L'hon. M. BLANCHET répond que le gouvernement a déjà appelé l'attention de la compagnie sur ses obligations, et qu'il était fermement décidé à la forcer de s'y soumettre.

Et à 11.30 la Chambre s'ajourne.

CHOSSES ET AUTRES.

—Le nègre Smith, qui s'est évadé du pénitencier Saint-Vincent de Paul, subira son procès aux prochaines assises criminelles de Montréal, pour s'être évadé.

—Une alarme de feu a créé une panique, jeudi dernier, dans une fabrique de laine, à Bombay. En se précipitant pour sortir, 23 femmes ont été écrasées à mort.

—Sa Sainteté Léon XIII voulant donner un témoignage de son estime au digne Préfet Apostolique de la Côte Nord du Golfe St Laurent, le Très Révérend M. F. X. Borsé, vient de le nommer Camérier Secret surnuméraire.

Cette nouvelle dignité donne à M. le Préfet Apostolique le droit au titre de Monseigneur.

Bismark souffre d'une attaque de névralgie et de tumeur aux jambes. Les derniers bulletins ne donnent pas de nouvelles favorables.

L'empereur Guillaume est malade aussi et son état inspire de l'inquiétude.

—Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort de M. l'abbé de Villers, arrivée mercredi dernier à Ste Gertrude.

—Le dernier dégel a eu pour effet de changer légèrement le chemin tracé sur la glace en face de Montréal.

Les mares d'eau sont plus nombreuses cette année, ce qui fait supposer que la débacle aura lieu plus tôt. Les vents violents qui ont régné hier et avant-hier projettent l'eau sur la glace et la désagrègent.

—Le *Moniteur Acadien* annonce la mort de Dame Séraphique Bourgeois, veuve de feu Moïse Gallant, arrivée le 25 du mois dernier, à l'âge avancé de 94 ans.

Le père de la regrettée défunte était le douzième habitant de Memramcook, et sa mère, qui avait essuyé toutes les horreurs de l'expatriation de 1755, avait passé trois mois sur la mer en revenant du lieu de son exil. Mme Gallant conservait religieusement la mémoire des tragiques événements auxquels ses parents avaient assisté et les racontait avec une fidélité remarquable à ses descendants.

Elle a eu huit enfants et laissa 117 petits enfants et arrière-petits enfants.

—Les derniers événements, en France, ont créé une fâcheuse impression à l'étranger et embarrassé les rapports du gouvernement français avec les autres pays. Une dépêche de Vienne mande que l'opinion générale en Autriche est que la France est à la veille d'une nouvelle révolution.

—Robert Spencer de Philadelphie, revenait chez lui, après plusieurs jours de débauche, et se coupa le cou en présence d'une foule assez considérable. Il se donna aussi un coup de couteau dans le côté, puis entra chez lui et envoya chercher un avocat pour recevoir son testament. On trouva \$4,000 sur sa personne. Son fils a eu deux doigts presque entièrement coupés en voulant lui enlever son couteau.

Rien de moins que les incontestables bienfaits répandus sur dix mille malades ne suffiraient à maintenir la réputation dont jouit la Salsaparille d'Ayer.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des iodures de potassium et de fer, et c'est le remède le plus efficace contre les affections scrofuleuses et mercurielles. D'une action certaine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète des Scrofules, des Ulcères, des Furoncles, des Humeurs, des Pustules, des Éruptions, des Maladies de l'Épiderme, et de toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La Salsaparille d'Ayer n'a pas d'égale pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et ramène la vigueur et l'énergie. L'usage en est répandu depuis quarante ans, et c'est actuellement le médicament le plus précieux pour tous les états souffrants.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U. Chimistes pratiques et analystes. En vente chez tous les Pharmaciens.



Arrivée des trains à St-Jean

Table with 2 columns: Train name and arrival time. Includes Central Vermont, Grand Tronc, and various passenger services.

Départ des trains de St-Jean

Table with 2 columns: Train name and departure time. Includes Central Vermont, Grand Tronc, and various passenger services.

On demande immédiatement

2 commis d'expérience dans les nouveautés, et 3 commis pour épiceries, liqueurs et ferronneries. Les candidats doivent être munis de bonnes recommandations.

LANGELIER & DECELLES, Marchands-généralx, St-Jean, 3 février 1883.—1m.

Stock de Banqueroute.

Dans l'affaire de TOUSSAINT FLORANT, failli.

Sera vendu par encan public à tant dans la piastre sur l'inventaire, lundi, le 12 février courant, à 10 heures de l'avant-midi, le stock et livres de compte de Toussaint Florant, de la ville d'Iberville, consistant en:

Table listing various goods and their prices, such as shoes, paper, and ironware.

La vente aura lieu au magasin du failli, à Iberville.

J. E. MOLLÉUR, Curateur, St-Jean, 3 février 1883.

JAMES O'CAIN

Commerçant de

CHARBON ET BOIS

AGENT DE LA

London assurance corporation

Sur la vie et contre le feu.

Queens Ins Co of London

Sur la vie et contre le feu

Northern Ins Co

Contre le feu.

La royale canadienne.

Merine et feu

Western assurance

Feu et marine.

Citizens Ins Co

Feu, vie et garantie.

La compagnie Souvaine d'assurance

Contre le feu.

Risques isolés pris pour trois ans par toutes les compagnies ci-dessus.

St Jean, 29 sept 1881 la.

SAMOISSETTE, MORIN & CIE

MANUFACTURIERS DE

Portes, châssis, jalousies, nou-

lures de tous genres, &c.

ARCHAISES DE BOIS DE TOUTES

ESPECES, TELS QUE:

Pin, épinette, pruche, chêne, frêne

bois blanc, merisier plane et rut.

BARDEAU

de pin, de cèdre et de pruche cons-

amment en mains.

Commandes exécutées sous le plus

court délai et à l'entière satisfaction

des pratiques.

Samoisette, Morin & Cie

RUE ST-JACQUES

[Près du chemin de fer.]

ST-JEAN, P. Q.

St-Jean, 21 mai 1881.—1a.

ROMUALD GAGNON

NOTAIRE,

11 No. 22, Rue St-Jacques

EN FACE DU BUREAU SEIGNEURIAL

ST-JEAN, P. Q. 24 Octobre 1882.—3m.

Aux Maitres de Poste.

—Nous prions messieurs les maitres de poste de vouloir bien se servir des blancs fournis par le gouvernement chaque fois qu'ils auront à nous signaler un refus de notre journal.

Le mot refusé sur un journal que l'on renvoie est tout à fait sussumant, vu la pluralité des personnes portant le même nom que nous rencontrons assez souvent sur nos listes d'abonnés.

Les maitres de poste qui manquent des blancs ci-dessus pourraient facilement combler cette lacune en écrivant le nom de leur bureau de poste sur le journal refusé.

Chemin de Fer

DE ST-JEAN ET SOREL.

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné que des copies certifiées du plan et livre de renvoi de cette portion du Chemin de Fer de St-Jean et Sorel s'étendant jusqu'au terminus nord de la rue Richelieu, près de l'cluse du canal de Chambly, dans la ville de St-Jean, district d'Iberville, à la ligne limitrophe du comté de Chambly, district de Montréal, ont été déposées chez le Régistrateur du comté de St-Jean, en conformité avec les exigences du Statut de la Province de Québec.

Avis est aussi donné qu'une copie certifiée de cette portion du plan et livre de renvoi du dit Chemin de Fer s'étendant de la ligne limitrophe nord du comté de St-Jean au village de Chambly-Canton, a été déposée chez le Régistrateur du comté de Chambly, district de Montréal, à Longueuil, P. Q.

E. R. SMITH, Secrétaire.

St-Jean, 31 janvier 1883.

HABILLEMENTS

D'AUTOMNE.

M. LOUIS DUBOIS

MARCHAND-TAILLEUR

RUE RICHELIEU

Tout en remerciant le public de l'encouragement extraordinaire dont il a été l'objet, profite de l'occasion pour informer ses nombreux pratiques, qu'il vient de recevoir un assortiment d'étoffes de toutes qualités et nuances et d'articles de nouveautés comme il n'en est jamais vu à St-Jean.

M. DUBOIS est également en état de prendre toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner et de les exécuter avec un goût et une élégance irréprochables.

N'oubliez pas d'entrer chez M. Dubois, No. 120, rue Richelieu. St-Jean, 9 mars 1882.

A VENDRE

Une maison située dans la ville de Farnham, dans l'un des meilleurs sites de la ville, sur la Rue Principale. Cette maison est maintenant occupée par M. le Docteur Tierney. Conditions faciles.

S'adresser à: LANGELIER & DECELLES, St-Jean.

28 Novembre 1882.

Magasin d'épiceries et de provisions générales.

Assortiment complet et choisi de

THEES, CAFES, FRUITS, SUCRES,

RIZ, FLEUR, LARD,

GRAISSE, MELASSE,

SIROP, VAISSELLE, VERRERIES, &c., &c.

VINS ET LIQUEURS

Porte du coin, [Bloc O'Caïn]

RUE RICHELIEU, ST-JEAN, P. Q.

PAR

F. X. DULUDE

qui sollicite respectueusement une visite.

St-Jean, 1er nov. 1882.

HILAIRE BISAILLON.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE.

Gradué au collège vétérinaire de Montréal.

BUREAU: HOTEL HEBERT.

St-Jean 25 août 1881.

H. Aldérie Hamelin.

HUISSIER

Collection promptes et retours immédiats

ST-MICHEL DE NAPIERVILLE, P. Q.

30 décembre 1880.

Alphonse Morin, B. 4. I.

AVOYAT

Bureau de la Banque de St-Jean

NAPIERVILLE, P. Q.

Dans toute l'histoire de la Médecine

aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'Ayer's Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, n'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quoique en un fait usage seul, continue à le faire. Les médecins connaissent maintenant la composition et les effets du Cherry Pectoral, en font ample usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analystes. En vente chez tous les Pharmaciens.

ALLEZ A LA

Maison Richelieu,

—POUR VOS—

ETOFFES A ROBES

Serges françaises tout laine, Serge Union, Bocard à robes. Cachemire noir et de couleur, le plus bel assortiment qu'il y ait à St-Jean et à des prix qui défont tout compétition.

FLANELLES FRANÇAISES, FLANELLES D'OPERA, FLANELLES ANGLAISES, FLANELLES AMÉRICAINES (Union) FLANELLES CANADIENNES, Depuis 15cts jusqu'à \$1.50

Notre département de Tweeds est au complet et comprend un assortiment varié de Tweeds

ANGLAIS, ÉCOSSAIS ET CANADIENS,

DES DERNIERS GOUTS.

Un tailleur est attaché à notre établissement.

Nous ne vendons qu'à un seul et bas prix. Et nous nous ferons un plaisir de montrer nos marchandises.

Larocque et Bourke

Coin des rues

RICHELIEU ET ST. JACQUES

ST-JEAN, P. Q.

N. DEMERS

Achète les Silets Promissoires, créances hypothécaires &c. et se chargera de toutes espèces des collections, à des taux modérés.

S'adresser à Henryville, P. Q.

St-Jean, 4 mai 1882.—

Remède de la consommation de Shiloh.

Ceci, est, sans contredit, le meilleur remède pour la consommation, que nous ayons encore vu, quelques doses guérissent invariablement les plus rudés cas de toux, croup et bronchites, tandis que son succès étonnant est sans égal dans l'histoire de la médecine. Depuis sa découverte, il a été vendu avec garantie, témoignage qu'on ne peut rendre à aucun autre remède. Si vous toussiez, nous vous conseillons franchement de vous en servir. Prix 10 cts, 50 cts et \$1.00

Répondez à cette question.

Pourquoi tant de personnes que nous voyons autour de nous, préfèrent-elles souffrir des maladies, telles que; indigestions, constipations, étourdissements, pertes d'appétit, vomissements, jaunisses, quand, pour 15 cts, nous leur vendons le "Shiloh's Vitaliser, que nous garantissons pour la cure.

Remède pour le catarrhe de Shiloh. Une merveilleuse guérison pour le catarrhe, la diphtérie, chancres à la bouche et maux de tête. Avec chaque bouteille, se trouve un ingénieux injecteur nasal pour le plus grand succès du traitement de ces maladies, sans charge extra.

Prix 50 cts. Vendu par le Dr H. LA ROCQUE, Pharmacien, Rue Richelieu, St-Jean, P. Q.

23 janv. 1883.

STOCK DE BANQUEROUTE

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES, ÉPICERIES, &c.

En vente par soumission.

Dans l'affaire de JOSEPH TETRAULT de L'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville, marchand d'articles généraux.

Des soumissions de tant dans la piastre sur les prix de l'inventaire seront reçues par les sous-signés jusqu'à jeudi le huitième jour de Février prochain à midi pour les biens suivants appartenant à la succession plus haut nommée, savoir:

Marchandises sèches, chaussures, épicerie, quincaillerie, &c., &c. montant, d'après l'inventaire à \$1,451.12

Dettes de livres 463.47

\$1,914.59

Les soumissions pourront être offertes pour le stock et les dettes ou séparément.

La plus haute soumission ne sera pas acceptée nécessairement.

Le stock peut-être examiné au magasin à L'Ange-Gardien, lundi à partir de 14 heures et mardi les 5 et 6 de Février.

L'inventaire et la liste des dettes pourront être examinés au bureau du sous-signé.

SAMUEL C. FATT, Administrateur.

LES CHAMBRES HAMILTON,

17, Rue St. Jean Montréal.

30 janv. 1883.

REMEDÉ DU

DR. FELIX LE BRUN

POUR LE

G—E—G

Une cure garantie pour la Gonorrhoea et la Gélite. Sûre et agréable. Son usage n'entraîne pas de mauvais effets. N'empêche pas de vaquer à ses affaires et de manger. Prix: \$2 par boîte ou 3 boîtes pour \$5. Garanties écrites par chaque agent dûment autorisé à remettre l'argent si trois boîtes ne suffisent pas à amener la guérison.

Envoyé, franco, par la poste, sur réception du prix.

DR FELIX LE BRUN & CIE, 81 à 83 rue King, Est, Toronto, seuls propriétaires.

WIGHT & CIE, St. Jean, P. Q. Seuls agents autorisés.

Santés c'est richesse.



Le traitement des nerfs et du cerveau du Dr E. C. West, un spécifique garanti pour l'hygiène, étourdissements, convulsions, névralgies, maux de tête, prostration nerveuse causée par l'usage de l'alcool, ou le tabac, insomnies, abattements de l'esprit, ramolissements du cerveau, conduisant à la folie, à la misère et à la mort. Vieillesse prématurée, stérilité, impuissance dans les deux sexes, émissions involontaires et spermatorrhoea, causés par le travail excessif du cerveau, l'extravagance ou la mollesse. Une boîte guérira un cas récent. Chaque boîte contient des remèdes pour un mois. \$1.00 la boîte ou 6 boîtes pour \$5.00; envoyé franco par la poste, sur réception du prix.

Nous garantissons que six boîtes guériront n'importe quel cas. Avec chaque boîte reçue pour six boîtes, accompagné de \$5.00 nous enverrons à l'acheteur notre garantie écrite pour remettre l'argent si le traitement ne guérit pas.

Wight & Cie, St. Jean, P. Q. Seuls agents autorisés.

\$500 de récompense.

Nous paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladies de foi, dyspepsie, maux de tête, indigestion, constipation, que nous ne pourrions pas guérir au moyen des "West's Vegetable Liver Pills" quand les prescriptions sont bien suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Recouvertes de sucre. Grandes boîtes, contenant 30 pilules, 25 cts. En vente chez J. H. Larocque & Cie, Pharmaciens, St. Jean, Gardez-vous des contrefaçons et imitations. Les véritables, manufacturées seulement par John C. West & Cie, "The Pill Makers" 81 à 83 rue King, Est, Toronto, Ont.

On envoie gratis un paquet d'essai, sur réception d'une estampille de 3 cts.

23 janv. 1883.

MAGASIN DE MEUBLES

OCTAVE DESMARAIS

MEUBLIER

A l'honneur d'informer le public de St-Jean, qu'il vient d'ouvrir un magasin de meubles au numéro

6, Rue St. Charles, St. Jean

[Près du Pont Jones.]

M. Desmarais, outre les meubles de toutes sortes, sets de chambres et de salons, etc, etc, qu'il vendra tout faits, exécutera toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Il a un stock complet de miroirs, chaises empilées, corniches, etc, etc, le tout peinturé à l'huile et garanti.

St. Jean, 28 Nov. 1882.

HOTEL WINDSOR.

A. CASTELLETTI, PROP.

Coin des rues

RICHELIEU ET ST. GEORGE.

ST. JEAN P. Q.

Cet hotel, ouvert de depuis quelque temps offre tous les avantages possibles sous le rapport du confort et de l'élégance. Par sa position, il commande une jolie vue de la rivière Richelieu, sa proximité du dépôt, du Bureau de Poste et des Banques en fait une maison très-commode pour les comm-voyageurs surtout. Il possède en outre des grandes chambres d'échantillons et une

SALLE DE BILLARD

Une remise spacieuse et de magnifiques écuries sont également à la disposition des voyageurs.

M. Castelletti profite de l'occasion pour remercier ses amis de leur patronage passé et il espère que dans l'avenir, ils continueront à l'honorer de leur confiance.

4 juillet 1882.—3m.

GRANDE VENTE

PELLETIERES

M. Guillet

M. GUILLET vient de faire l'acquisition d'un superbe assortiment de

Feuilleton du Franco-Canadien

No. 30

LE LOUP BLANC.

PAR PAUL FEVAL.

XXIII.

VOYAGE DE JUDE LEKER.

Le moment vint où la défense, conduite avec un ensemble merveilleux, déborda l'attaque.

Les rôles changèrent. Les opprimés devinrent agresseurs, et un beau jour cinq mille paysans en sabots, le visage couvert de masques bizarres, firent irruption jusque dans Rennes et pillèrent l'hôtel de M. le lieutenant du roi.

De ce moment, la terreur se mit de la partie. L'insurrection acquit ce prestige qui est à toute entreprise comme un gage assuré de succès. On entoura le chef des révoltes d'une mystérieuse auréole, et chacun eut à raconter sur son compte quelques miraculeux exploits. Les gens de la forêt devinrent populaires à vingt lieues à la ronde. Ils eurent leurs genealogistes, et les savants du crû prirent la peine de rattacher leur association par des liens historiques, et d'ailleurs incontestables à la fameuse société politique des Frères bretons, qui au milieu du siècle précédent, avait failli enlever la Bretagne à la domination française.

Des origines du soulèvement, les principaux conjurés s'étaient réunis en société secrète, sous les ordres de ce chef qui devait bientôt se rendre si redoutable. En ce temps déjà, les hommes de la forêt étaient les partisans naturels de cette association; mais rien n'était organisé; les membres affiliés de prime abord avaient tout à craindre.

Ce fut sans doute ce danger qui leur inspira la pensée d'enrouler leurs actions d'un mystère absolu et de ne jamais quitter leur retraite sans avoir le visage couvert d'un masque.

Ce masque était tout simplement un carré de peau de loup. De là le surnom qu'on lui donna d'abord comme un méprisant sobriquet, et qui, peu de mois après était prononcé avec terreur dans tout le pays de Rennes.

Les choses subsistèrent ainsi pendant des années, avec diverses chances de succès et de revers par les Loups, mais sans que jamais les troupes du gouvernement pussent entamer le centre de leurs opérations.

Depuis un temps assez long, les gentilshommes du voisinage avaient conclu avec la forêt une sorte de trêve tacite discontinuée ses efforts. Mais Béchameil, six mois avant l'époque où commence notre histoire, eut la malencontreuse idée de recommencer les hostilités.

L'explosion fut terrible.

Presque toutes les loges devinrent désertes le même jour. Charbonniers, tonneliers vanniers, etc., se rassemblèrent et coururent à la retraite permanente du noyau de l'affiliation.

La loi trouvèrent, comme toujours, des chefs et des armes; le lendemain, la révolte était de nouveau aux portes de Rennes; le surlendemain, l'hôtel de l'intendant royal était au pillage.

En conscience, il fallait bien que les gens de la forêt trouvassent leur vie quelque part. Ils avaient pour eux la prescription que nos codes rangent au nombre "manière d'acquiescer la propriété", non par la prescription de cinq ans qui achète meubles, non pas même la prescription trentenaire qui conquiert les immeubles, mais une prescription plusieurs fois centenaire!

On leur prenait ce qui, de père en fils, avait toujours été à eux, ce que les tribunaux, mis en demeure de juger, selon la coutume de Bretagne et la loi romaine, leur auraient certainement concédée.

D'un autre côté, le fisc leur arrachait le fruit de leur labeur. Il aurait fallu opposer l'idée chrétienne à leurs rançunes et la charité à la ruine; mais au lieu de prêtres on leur envoya des soudards.

Ils ne travaillèrent plus, et ce fut tant pis pour leurs voisins. Les soldats du roi, par représailles, démolirent ou incendièrent les loges qui bordaient les grandes allées; mais c'était la peine perdue. Les Loups savaient où trouver ailleurs un asile; ils apprenaient en outre à s'indemniser largement des pertes qu'on leur faisait subir.

Après l'intendant royal, ce fut Hervé de Vaunoy qui reçut les plus rudes atteintes de leur méchante humeur. Hervé de Vaunoy avait beau faire mystère de sa renoncance profonde contre les Loups, qui, à diverses reprises, avait cruellement maltraité ses domaines; il avait beau se cacher pour conseiller la rigueur au pacifique Béchameil; chaque fois que, derrière le rideau, il suggérait quelque mesure impitoyable, les Loups se vengeaient immédiatement.

On eût dit, tant le châtiement suivait de près l'offense, que le chef des Loups avait au château de La Trem l'air d'un homme qui se défendait de l'avis que, pour défrayer l'insurrection dans sa racine, il fallait attaquer la Fosse-aux-Loups et son

der le ravin, son manoir de Bouëx fut, vingt-quatre heures après, dévasté de fond en comble.

En somme, les Loups n'avaient point d'ennemi plus mortel qu'Hervé de Vaunoy, et ils lui rendaient depuis longtemps haine pour haine.

Jude savait une partie de ces choses, et devait sous peu apprendre le reste. Dans cette querelle, son choix ne pouvait être douteux. Le souvenir de son maître et ses vieilles sympathies le portaient vers les Loups qui étaient des Bretons, comme disait dame Goton avec tant d'emphase.

Mais Jude n'avait ni la volonté ni le loisir de prêter l'appui de son bras aux gens de la forêt. Sa mission était définie: les dernières paroles de Trem mourant retentissaient encore à son oreille, et il eût regardé comme un crime de s'arrêter sur la voie tracée par le suprême commandement de son maître, ou même de s'écarter un instant du droit chemin.

Il était huit heures du matin à peu près quand Jude arriva en vue de la croix de M. Forêt. Ce lieu était en grande vénération dans tout le pays, et les braves gens des alentours avaient surtout une dévotion en quelque sorte patriotique pour une petite madone dont la niche était pratiquée dans le bois même de la croix.

C'était à cette vierge, connue sous le nom de Notre-Dame de M. Forêt, que Nicolas Trem avait dit son dernier adieu en quittant la terre de Bretagne qu'il n'espérait plus revoir.

Jude mit pied à terre devant le monument historique, s'agenouilla et pria. Quelques minutes après, il aperçut, à travers l'épais branchage d'un bouquet de hêtres, la fumée du toit de P. le Rouan, le charbonnier.

La loge de P. le Rouan se cachait au centre du bouquet, et s'élevait, adossé à un petit manelon converti de bryères au pied duquel, il avait bâti ses fours à charbon.

L'aspect de lieu était agreste, mais riant, et un petit jardin, tout rempli de fleurs, comme une corbeille, donnait à la cabane un peu de calme et de bien-être.

Ce jardin était le domaine de Marie. C'était elle qui plantait et arrosait ces fleurs.

An moment où Jude dépassait les derniers arbres, Marie, assise sur le pas de sa porte, tressait un panier de chevre-feuille. Son esprit n'était pour rien dans son travail, mais ses petits doigts blancs, roses et effilés, plaquaient si dextrement les branches parfumées que le travail ne se ressentait point de sa distraction.

En tressant, elle chantait, mais ce n'était pas non plus chant qui captivait sa pensée. Sa voix pure s'échappait par capricieuses bouffées; la mélodie s'interrompait brusquement, puis reprenait tout à coup, tantôt mélancolique et lente, tantôt vive et joyeuse, toujours charmante.

Ce qui occupait Fleur-de-Genêts tandis qu'elle travaillait ainsi, seule, sur le pas de sa porte, c'était Didier, l'ami de son enfance. Il lui avait promis de l'épouser. Elle l'avait revu.

Elle était heureuse et savourait sa joie; elle n'en voulait rien perdre et chassait avec soin toute pensée de doute ou de crainte.

Pourquoi craindre? n'était-il pas aussi fier et noble de cœur que de mine? avait-il jamais menti?

Aussi le chant de Marie était une prière, hymne d'actions de grâces qui s'exhalait de son cœur pour monter vers le ciel.

Elle avait mis, ce matin, une sorte de coquetterie naïve dans sa parure. Les corolles d'azur de quelques bluets d'automne se montraient çà et là dans l'or ruisselant de sa chevelure. Elle avait serré, à l'aide de rubans de laine, le corsage aux couleurs voyantes des filles de la forêt, et ses petits sabots, comparables aux mules de cristal des contes de fées, rendaient plus remarquable la mignonne délicatesse de son pied.

A continuer.

Rien de moins que les incontestables bienfaits répandus sur dix mille malades ne suffiraient à maintenir la réputation dont jouit la Salsepareille d'Ayer.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des sels de potassium et de fer, et c'est le remède le plus efficace contre les affections scrofuleuses et mercurielles. D'une action certaine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète des Scrofules, des Ulcères, des Furoncles, des Maladies de l'Épiderme, et de toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égal pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et ramène la vigueur et l'énergie. L'usage en est répandu depuis quarante ans, et c'est actuellement le médicament le plus précieux pour tous les états souffrants.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., U. S. A., chimistes pratiques et analystes. En vente chez tous les Pharmaciens.

HILAIRE BISAILLON. MÉDECIN VÉTÉRINAIRE. Gradué au collège vétérinaire de Montréal. BUREAU: HOTEL HEBERT. St-Jean 25 août 1881.

AVIS.

Toute personne qui nous enverra une piastre, recevra le Franco-Canadien d'une fois par semaine, pendant un an, ainsi qu'une prime consistant en un joli livre avec 65 gravures.

Ce volume traite de toutes les maladies du cheval et indique le remède devant amener une guérison certaine.

Tous ceux qui ont des chevaux devraient se faire un devoir de s'abonner au plus tôt afin de posséder un livre qui, par les services qu'il leur rendra et l'argent qu'il leur épargnera, vaut infiniment plus que la modique somme d'une piastre, prix de l'abonnement au Franco-Canadien.

Le Renouveur des cheveux, de Hall

Est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du régime végétal. Il rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et agit sur le cuir chevelu. Il guérit les pellicules et arrête la chute des cheveux. Il fournit à la chevelure les principes nutritifs nécessaires à son développement, la rend brillante et douce et il est sans égal pour la coiffure. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été offerte au public, car son effet est de longue durée, et ne nécessite qu'une application de temps à autre. Des médecins éminents le recommandent, il est même officiellement approuvé par l'Essayer de l'Etat du Massachusetts. La popularité du Renouveur des Cheveux, de Hall ("HALL'S HAIR RESTORER"), s'est accrue, par une épreuve de plusieurs années, dans le pays et à l'étranger, et cette composition est connue et employée actuellement par toutes les nations civilisées de la terre.

Préparé par R. P. Hall et Cie à Nashua, N. H., U. S. A.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Lisez le témoignage de cures merveilleuses.

Fremont, Ohio, 25 janvier, 1881. D. B. J. Kendall et Cie, Messieurs: Je crois qu'il est de mon devoir de vous exprimer mes remerciements pour le bivalent et les avantages que j'ai retirés de votre inestimable Spavin Cure, dont la réputation est si étendue. Mon cousin et moi possédions un étalon d'une valeur de \$4,000 qui avait un très mauvais spavin et que quatre médecins vétérinaires éminents considéraient comme incurable et comme un cheval fini. Comme dernier recours, je consultai à mon cousin d'essayer une bouteille du Kendall's Spavin Cure. Ce remède eut un effet magique, la troisième bouteille guérit la maladie, et le cheval est aussi bien portant que jamais. Le Dr. Dick, d'Edinburgh, était un de mes oncles, et je prends beaucoup d'intérêt à tout ce qui peut favoriser la profession à laquelle il appartenait.

Votre dévoué, JAMES A. WILSON, Ingénieur Civil. Prix: \$1.00 par bouteille, ou six bouteilles pour \$5. Tous les pharmaciens l'ont pour vous le procurer. Il sera envoyé à aucune destination, sur réception du prix, par les propriétaires, Dr B. J. Kendall et Cie., Enosburgh Falls, Vt.

JAMES O'CAIN

Commerçant de CHARBON ET BOIS AGENT DE LA

London assurance corporation Sur la vie et contre le feu.

Queens Ins. Co of London Sur la vie et contre le feu

Northern Ins Co Contre le feu.

La royale canadienne. Marine et feu

Western assurance Feu et marine.

Citizens Ins Co Feu, vie et garantie.

La compagnie Souvains d'assurance Contre le feu.

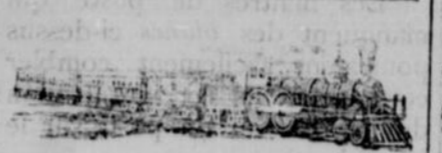
Risques isolés pris pour trois ans par toutes les compagnies ci-dessus. St-Jean, 29 sept 1881.

ROMUALD GAGNON

NOTAIRE, No. 22, Rue St-Jacques EN FACE DU BUREAU SEIGNEURIAL. St-Jean, P. Q. 24 Octobre 1882. --3m.

E. C. KNIGHT

AGENT GENERAL D'ASSURANCE. No. 43, RUE ST-JACQUES. Représente à St-Jean les compagnies de première classe, qui suivent, avec un capital de \$75,000,000. Royal de Liverpool et Londres. Phoenix de Londres. North British and Mercantile de Londres et Edinburgh. City of London of London. Commercial Union Company de Londres. Impérial--Londres. Lancashire--Manchester. St-Jean, 14 juin 1881.



CHEMIN DE FER DU SUD SOUTH EASTERN

LIGNE D'AIR DE MONTREAL A BOSTON

Commencant le 6 Novembre 1882.

Départ des trains comme suit:

Départ de Montréal à 9.00 A. M. West-Farnham à 10.32. Express du jour, pour New Port, St. Johnsbury, Portland, Concord, Nashua, Boston et tous les points de la Nouvelle Angleterre.

Départ de Montréal à 5.00 P. M. West-Farnham à 6.40. Train local pour Stantead, Waterloo, Bedford, Stanbridge, Frelighsburg et toutes les stations intermédiaires avec raccordement direct avec le Passumpsic pour Springfield et tous les points sur la ligne du Connecticut River.

Départ de Montréal à 6.30 P. M. West-Farnham à 8.10. Express de nuit pour Boston et tous les points de la Nouvelle Angleterre. (Ce train n'arrête qu'aux principales stations.)

Departs pour le Nord.

Express de nuit de Boston, part de West-Farnham à 7.15 A. M., arrive à Montréal à 8.45 A. M. (Ce train n'arrête qu'aux principales stations.)

Train local de Stantead part de West-Farnham à 9.00 A. M. arrive à Montréal à 10.45 A. M. (des lundis exceptés.)

Express du jour de Boston part de West-Farnham à 7.40 P. M. arrive à Montréal à 9.10 P. M.

Chars particuliers sur l'express du jour et chars doratoires Pullman sur l'express de nuit.

Raccordements faits à Montréal avec les trains pour Québec, Ottawa et avec les trains de l'Ouest.

Tous les trains sont réglés d'après l'heure de Montréal. BRADLEY BARLOW, Prés. et Gérant-général. T. A. MACKINNON, Assistant-gérant. H. A. ALDEN, Surintendant.

AUX VOYAGEURS.

Pour renseignements quant aux moyens à prendre afin de voyager à bon marché dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, s'adresser à

Jos. TETRAULT

Agent pour St-Jean et ses environs. No. 42, RUE RICHELIEU, ST-JEAN, P. Q. M. Tétrault portera une attention toute particulière aux informations demandées.

SAMOISSETTE, MORIN & CIE

MANUFACTURIERS DE Portes, châssis, jalousies, moulures de tous genres, &c.

A CHA S DE BOIS DE TOUTES ESPECES, TELS QUE: Pin, épinette, pruche, chêne, frêne, bois blanc, merisier plané et truit.

BARDEAU

de pin, de cèdre et de pruche constamment en mains.

Commandes exécutées sous le plus court délai et à l'entière satisfaction des pratiques.

Samoisette, Morin & Cie

RUE ST-JACQUES [Très du chemin de fer.] ST-JEAN, P. Q. St-Jean, 21 mai 1881--1a.

H. Aldérie Hamelin

HUISSIER Collection promptes et retours immédiats. ST-MICHEL, DE NAPIERVILLE, P. Q. 30 décembre 1880.

Aiphonse Morin, B. C. I.

AVOCAT Bureau de la Banque de St-Jean NAPIERVILLE, P. Q.



LIGNE DE L'AIR BOSTON & MONTREAL

Pour la plus ancienne et la plus courte. Tous les trains sont munis de plate-forme MILLER et de VENTILATEURS WASHINGTON.

EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 7.15 a. m., St-Jean, 8.15, St-Albans, 9.45 a. m., Boston via Lowell.

EXPRESS DE NUIT part de Montréal à 5.15 p. m., St-Jean, 4.15 p. m., St-Albans, 5.40 p. m., Troy, Albany et arrive à N-York à 6.45 a. m.

TRAIN MIXTE part de St-Jean à 7.45 m., pour West-Farnham et Waterloo et arrivant à Waterloo à 11.30 p. m.

EXPRESS DE NUIT pour Boston part de Montréal à 6.30 p. m., St-Jean, à 7.30 p. m., et arrive à Boston, 8.30 a. m.

TRAINS ALLANT AU NORD. EXPRESS DE JOUR part de Boston à 8 a. m., New-London 5 a. m., Springfield 8 a. m. Troy 8.30 a. m., se retire avec le train poste quittant New-York à 4 a. m., St-Albans 6.30 p. m., arrivant à St-Jean, à 7.40 p. m., pour Montréal et l'Ouest.

EXPRESS DE NUIT part de Boston à 7.00 p. m., et N-York via Springfield à 3.00 p. m., St-Albans 6.05 a. m., arrive à St-Jean à 7.30 a. m., Montréal à 8.30 a. m.

TRAIN D'ACCOMMODATION part de St-Albans à 12.15 p. m., arrive à St-Jean à 3.20 p. m.

TRAIN POSTE part de Magog à 4.25 a. m., de Waterloo à 5.45 a. m., arrive à St-Jean 7.25 a. m., au retour, il part de St-Jean à 4.15 p. m., et arrive à Waterloo à 6.15 p. m., et à Magog à 7.25 p. m.

TRAIN MIXTE part de Waterloo à 12.45 arrive à St-Jean à 4.25 p. m.

Des chars doratoires Pullman sont attachés aux trains express de nuit entre Montréal et Boston et entre Montréal et Springfield, et des chars doratoires de Wagner entre Montréal et New-York via Troy.

Pour les billets et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, St-Jean, P. Q.

J. B. FUTVOYE, Surintendant. J. W. HOBART, Surintendant-Général. St-Albans, 2 mars 1881.

ON S'EN SERT PENDANT TOUTE L'ANNEE. SALSEPAREILLE DE JONSTON

Pour La maladie du Foie, Dyspepsie et pour purifier le sang.

Cette est en usage depuis 20 ans et on a découvert que c'était la meilleure préparation possible pour les maux de tête, douleurs dans le côté et dans le dos, maladie de foie, jaunisse, et toutes les maladies provenant du mauvais fonctionnement du foie et de l'impureté du sang. Des milliers de personnes en prennent avec succès et à leurs enfants. Les médecins la prescrivent tous les jours. Ceux qui s'en servent une fois la recommandent aux autres.

Celle se compose de Dock Jaune, Salsepareille (toute d'autres simples précieuses. Elle est uniquement végétale et ne peut faire de mal à aucun système. Elle est la plus délicate, c'est un des meilleurs remèdes pour les enfants. On la vend chez tous les pharmaciens pour une seule piastre, la bouteille ou six bouteilles pour cinq piastres.

Ceux qui ne peuvent obtenir une bouteille de ce remède chez leur pharmacien, n'ont qu'à nous envoyer une piastre et nous la leur enverrons.

W. JOHNSTON, & Co Manufacturers Amherstburg, Ont., Larocque, St-Jean, 19 Oct. 1882.

LAINES DE FANTAISIE

TRICOTTER. LAINES DE BERLIN, SAXONY, FINGERING, et CANADIENNES.

Cachemires noirs à 50 et 60 cts première qualité. Cachemires de couleurs à 60 cts première qualité.

ETOFFES FRANCAISES!

Pour robes tout laine, couleurs à la mode, de 25cts en montant, CHEZ

W. BROUSSEAU

83-RUE RICHELIEU-83. T. JEAN, P. O.

ETAMPES EN CAOUTCHOUC

PONCIS, ETAMPE D'ACIER. SOEAUX POUR NOTAIRES, S'ADRESSER A

J. A. McQUILLEN.

ST-JEAN P. Q. On a besoin de bons agents. St-Jean, 25 juin 1881.

IMPRIMERIE

Franco-Canadien

Bue Champlain, vis à vis la PLACE DU MARCHÉ.

Toutes sortes d'impressions en Français et en Anglais

A l'usage des Banques, Cours, Bureaux d'Agence Maisons Commerciales et Industrielles.

CHEQUES, BILLETS, EN-TÊTE DE LETTRES, BORDEREAUX, CIRCULAIRES, EN-TÊTE DE COMPTE, CARTES D'AFFAIRES, CARTES DE VISITES, LETTRES FUNERAIRES, ENVELOPPES, ETC, ETC, ETC.

Formules d'engagement d'Instituteur.

BLANCS

POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS Etc, Etc

AFFICHES, PROGRAMME, ETC, ETC, ETC.

FACTUMS, ETC, ETC.

Exécution prompte, élégante et à bon marché.

Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement.

MACHINE A COUDRE

Machines à Coudre EN GROS ET EN DETAIL CHEZ

H. MAYNARD,

37 & 39, Rue Richelieu ST-JEAN, P. Q.

Seule place à St-Jean où l'on peut se procurer une bonne machine à bon marché. Toute machine garantie par moi se donnant pas satisfaction peut être rapportée et l'argent sera tout aussitôt remis.

St-Jean, 23 mai 1882. H. MAYNARD.

PARADIS & CHASSE

AVOCATS 88, Rue Jacques Cartier. E. Z. Paradis, P. A. Chaussé.

A. N. CHARLAND.

AVOCAT BUREAU:—En face du Palais de Justice, St-Jean. St-Jean, 12 déc. 1881.